



Partage de 2ème pilier

Par **Vicetlo31**, le **08/08/2021** à **19:50**

Bonjour

Je suis en instance de divorce en France, je travaille en Suisse. Mon mari travaille en France mais il a travaillé en Suisse également. Son 2ème pilier est moins important que le mien. Son avocat me propose de prendre un avocat Suisse en commun pour que les frais soient moindres.

Est-ce dans mon intérêt ? On m'a dit que les frais d'un avocat pour le partage d'un pilier était au prorata du montant de celui-ci.

Merci pour votre aide.

Par **marouil**, le **09/08/2021** à **11:25**

Bonjour

allez voir sur frontaliers.org si ils, elles ou autres ont des idées sur la question. Sur legavox je ne suis pas sûr que vous allez trouver des experts pour cette situation.

En tant qu'ancien salarié en Suisse avec 2e pilier, je ne suis pas sûr qu'un avocat soit nécessaire pour faire 50/50 sur les 2e piliers de M et Mme.

bonne chance

Par **Vicetlo31**, le **09/08/2021** à **19:34**

Bonjour

depuis 2 ans, le juge français ne statue pas sur le partage du pilier.

il faut donc engager une procédure en Suisse, donc un avocat.

Merci pour votre réponse.